



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 14 NOVEMBRE 2024 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D4 - Scènes de Jardins, spectacles et concerts du 12 au 20 août 2024 en Vals de Saintonge - Versement d'une subvention exceptionnelle

**Date de convocation** : ..... 8 novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** : ..... 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ..... 2  
Matthieu GUIHO à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Cyril CHAPPET

**Absents excusés** : ..... 3  
Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ;

**Absent** : ..... 1  
Patrick BRISSET

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance** : Philippe BARRIERE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**D4 - Scènes de Jardins, spectacles et concerts du 12 au 20 août 2024  
en Vals de Saintonge - Versement d'une subvention exceptionnelle****Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Dans le cadre des animations estivales 2024, l'association angérienne Scènes de Jardins a proposé une série de neuf spectacles et concerts en Vals de Saintonge, du 12 au 20 août. Dimanche 18 août à 21 h, le trio Paul Deba s'est notamment produit au sein de la Villa aux roses, rue des 3 Frères Gautreau, à Saint-Jean-d'Angély.

Le festival a attiré 1 260 spectateurs et auditeurs au total. 159 intéressés ont assisté au concert donné à Saint-Jean-d'Angély.

Outre la livraison de matériels, la prise en charge du verre de fin de soirée, la mise à disposition de la maison des artistes à tarif préférentiel et de la salle Aliénor d'Aquitaine en cas de pluie, la convention de partenariat liant la Ville de Saint-Jean-d'Angély et l'association prévoyait que la commune prendrait en charge l'impression de sa communication à hauteur de 300 euros, sur un total de dépenses du festival de 26 994,68 euros.

Afin de satisfaire à cette obligation, une subvention exceptionnelle de 300 € doit donc être versée à l'association d'ici la fin de l'année 2024.

Les crédits sont inscrits sur le budget principal de la Ville, chapitre 65, article 65748.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros TTC en faveur de l'association Scènes de Jardins.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.